

Le Bic, le 10 mai 2003

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement :
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC

Mme Louise Boucher,
Présidente

Madame la présidente,

Les signataires du présent mémoire ont tous été impliqués dans un comité de citoyens *ad hoc* formé pour contrer une proposition de modification très permissive à un règlement municipal existant, qui encadrerait l'implantation de porcheries quant à leur nombre et à leur taille, sur le territoire de la municipalité du Bic.

Une lutte féroce s'est engagée contre le Conseil municipal de l'époque, inféodé à la coopérative Purdel qui venait d'inaugurer sa deuxième méga-maternité dans un village voisin, d'une capacité de trente mille (30,000) porcelets.

Purdel n'a rien ménagé pour faire pression sur le Conseil municipal et sur ses membres coopérants afin que le Bic se mette résolument à l'engraissement porcin sur une grande échelle.

Notre résistance a finalement abouti au blocage de cet amendement ainsi qu'à l'élection d'un nouveau Conseil municipal plus conscient.

LA CONSULTATION PUBLIQUE

Nous croyons que cette consultation publique peut avoir un effet éclairant chez ceux qui, dans les hautes sphères de l'administration publique, prennent des décisions sans en évaluer sur le terrain les conséquences parfois néfastes sur les petits milieux comme le nôtre.

Le choix gouvernemental d'encouragement au mono élevage intensif comme c'est le cas dans le domaine porcin aura produit suffisamment de problèmes pour, espérons-le, permettre de se ressaisir et ramener un peu plus de raison et d'équilibre dans cet univers assez surréaliste.

Au lieu de l'actuelle opposition en noir et blanc des ruraux et des urbains, de la ville et la campagne, il faut à tout prix rechercher un juste milieu où chacun aura sa place partout sur le territoire dans le respect mutuel.

Michel Poirier
Élise Ancil

Jean-François St-Pierre

Jean-Pierre Allard

Jacques Carrier

Le Bic, le 10 mai 2003

Mémoire écrit : le développement durable de la production porcine au Québec.

PORTRAIT D'UNE INDUSTRIE

À l'état nature, une truie met bas deux fois par année une portée moyenne de dix petits.

Dans les méga maternités, les truies gavées d'hormones sont forcées à trois portées de dix-sept à vingt porcelets chacune. C'est trois fois plus.

Pour faciliter l'allaitement, les truies sont emprisonnées sur leur flanc dans des cages basses les empêchant de se dresser sur leurs pattes.

Ces animaux sont rapidement épuisés, ankylosés, et rendus fous. De là, cette nouvelle spécialité dans l'industrie : éleveur de truies de remplacement.

D'instinct, le porc est un animal fouisseur. Ses sabots et son groin sont prévus pour fouiller le sol.

Dans le contexte très robotisé d'élevage industriel, jamais cet instinct ne sera satisfait. Sous leurs pattes, une grillage métallique couvrant une fosse à déjections, au dessus, des néons, de puissantes souffleries et des gicleurs.

Cet environnement hostile et la promiscuité rendent ces bêtes agressives, d'où le limage des dents et l'ablation de la queue qu'elles mordillent au sang chez leurs voisines.

La nourriture que les convoyeurs amènent à ces malheureux animaux est chargée de toutes sortes de substances hormonales et médicinales, puisque ces porcs sont déjà malade de stress.

Comme élevage contre nature, il est difficile de faire mieux!

Le silence des vétérinaires dans ce domaine est honteux et troublant.

PARLONS QUALITÉ

On entend souvent les chantres de l'industrie porcine vanter la qualité de leur produit.

Peut-on parler ici de qualité?

Si on entend par qualité, une viande d'aspect assez uniforme, libre de microbes ou de bactéries, c'est oui.

Mais cette définition nous paraît un peu courte.

Que fait-on de la qualité de vie de l'animal? Difficile d'imaginer que de telles méthodes d'élevage soient sans conséquences.

À notre avis, pour retrouver une qualité véritable, il faut remplir quatre conditions incontournables :

1. respecter la nature intrinsèque de l'animal
2. lui fournir une alimentation naturelle
3. l'élever en milieu naturel et/ou sur litière

4. composter les déjections et retourner ce fumier à la terre.

LE MORATOIRE

Le décret d'un moratoire en production porcine ne semble pas avoir suscité des remises en question chez les grands producteurs. Ils en ont plutôt profité pour faire des avancées sur le territoire par l'acquisition de terres pour les épandages futurs dans des zones à potentiel.

Les grands lobbies traditionnels, tels l'UPA ou la Fédération des producteurs de porcs du Québec, ont été étonnamment discrets devant ce décret. Pas véritablement de hauts cris.

Ce qui nous fait dire que ce moratoire n'est en réalité qu'une pause dans ce qui a été jusqu'ici une course effrénée au profit.

N'oublions pas qu'en 1997, le ministre du temps avait fait rêver très fort les éleveurs de porcs en leur faisant miroiter l'objectif annuel de sept millions de têtes pour 2004. Or, le but fut atteint deux ans plus tôt, en 2002, année du décret.

Un rêve devenu cauchemar!

Des régions entières ont été souillées par une trop grande concentration de porcheries. On a fait état de déboisements sauvages en réponse au problème d'excédent de lisier.

Le Bas-St-Laurent a pu jusqu'ici échapper à ce fléau mais nous savons qu'il est dans la mire de l'industrie.

Nous sommes convaincus que l'appétit de ces lobbies est sans limite et qu'ils se tiennent prêts à repartir de plus belle.

CONCLUSION

Devant ce tableau peu reluisant, il nous semble nécessaire de maintenir ce moratoire en vigueur.

Cette commission est chargée d'examiner la production porcine sous l'angle du développement durable, or, cette industrie s'est avérée incapable d'autodiscipline sous cet aspect.

L'épandage du lisier doit être pointé du doigt en tant que source des problèmes que nous connaissons aujourd'hui. Malgré le discours rassurant venant du milieu ou du gouvernement, cette méthode insidieuse présente trop de danger de dérapage. Pensons seulement à un épandage savamment dosé suivi de pluies diluviennes. Qui nous dira où s'en va ce liquide?

C'est pourquoi nous proposons le bannissement complet de l'épandage de lisier. Ainsi, après une période de transition à définir par réglementation, l'industrie n'aura pas le choix, elle devra ou composter son lisier, ou modifier son type d'élevage.

Toutefois, le moratoire ne s'appliquerait pas pour toutes initiatives d'élevage de porcs nature ou biologique. Le temps est venu de

hausser la qualité du cheptel plutôt que son nombre. Le délire mondialiste nous mène droit dans un cul-de-sac.!

Il devient impératif de favoriser l'émergence d'une autre approche plus saine et plus respectueuse des animaux ainsi que du public. Bref, créer un secteur témoin.

Le consommateur verra ainsi un véritable choix s'offrir à lui entre un produit de série, comme c'est le cas actuellement, ou une viande d'appellation contrôlée, à valeur ajoutée, un peu plus chère certes, mais sécuritaire pour la santé publique et pour l'environnement.

Nous signons :

Michel Poirier

Élise Ancitil

Jean-François St-Pierre

Jean-Pierre Allard

Jacques Carrier